

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **Une nouvelle entente intermunicipale en vigueur concernant la plage municipale de Saint-Gabriel**

**Ville de Saint-Gabriel et Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, le 11 avril 2023**

Monsieur Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, et monsieur Mario Frigon, maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon sont fiers d'annoncer conjointement la signature d'une entente intermunicipale concernant la plage municipale de Saint-Gabriel.

Une entente intermunicipale a été conclue entre la ville et la municipalité pour la gestion de la plage municipale de Saint-Gabriel. L'objectif étant l'organisation, l'opération et l'administration du site de la plage située en partie sur le lot 3 044 263, celui-ci appartenant à part égale à la ville et à la municipalité depuis 2011.

Les deux instances municipales collaboreront à fournir, grâce à cette signature, une coordination et une gestion efficace de la plage, tout en garantissant la sécurité et le bien-être des usagers. La plage est un lieu de rassemblement pour les familles, les amis et les communautés, et elle offre une multitude de possibilités de détente et de loisirs.

Le maire de la Ville de Saint-Gabriel, Gaétan Gravel, mentionne que « Le but visé de cette entente intermunicipale est de maximiser l'utilisation de la plage municipale. Nous pourrions accroître la qualité et la diversité des services offerts en partageant le coût des infrastructures, des équipements et des ressources humaines. Nous croyons que cette entente sera bénéfique pour la population. ».

« Nous sommes convaincus que cette entente intermunicipale permettra de garantir une expérience agréable et sécuritaire pour tous les usagers de la plage. Nous sommes impatients de travailler ensemble pour offrir à tous les utilisateurs une expérience de plage exceptionnelle cet été. » ajoute le maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mario Frigon.

Les deux instances municipales vous invitent donc à venir profiter des installations offertes par la plage et profiter de la saison estivale à la plage municipale de Saint-Gabriel.

Source : Ville de Saint-Gabriel et Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon  
(450) 835-2212 / (450) 835-3494